

## **Séance du 23 janvier 2017**

### **Festivités et vente de boissons spiritueuses**

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé le cadre de l'ordonnance de police qui concerne l'interdiction de transporter, de servir ou de consommer sur la voie publique des boissons spiritueuses et des « cocktails » contenant l'une ou plusieurs de ces boissons lors des principaux événements publics nivellois. Le débit et la consommation de boissons fermentées sont permis sur l'espace public (emplacements, tentes et terrasses) réservé à cet effet sur base d'une autorisation du Collège communal.

### **Travaux**

Sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle, approbation des conditions et du mode de passation pour la rénovation de la régulation du chauffage de l'Hôtel de Ville (80.000 €). L'Echevin Pascal RIGOT a précisé qu'il s'agit d'une première étape de la rénovation de l'Hôtel de Ville.

### **Budget 2017 du CPAS**

Au terme de la présentation de la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE (LB), le budget 2017 du CPAS a été approuvé. Le Conseiller André FLAHAUT (PS) a demandé des précisions quant à la concertation sociale nécessaire pour lutter contre la pauvreté et la précarité dans la ville. La Présidente a répondu que les liens sont réguliers entre le CPAS et les acteurs sociaux (ISBW, Habitations sociales du Roman Païs, associations). Pour aider les sans-abri, des solutions alternatives sont en place mais les services se voient souvent opposer un refus par les personnes en difficulté elles-mêmes. Le Conseiller a évoqué le droit de réquisition des bâtiments vides. Outre le caractère temporaire de ces aides, la Présidente a déploré que ce type de mesure soit inapplicable en pratique, les contraintes en terme de conformité du bâtiment et de personnel encadrant étant trop importantes.

### **Développement immobilier**

Le Conseiller Louison RENAULT (PS) a demandé des explications quant au développement immobilier privé dans la ville car si celui-ci est porteur de perspectives, de nouveaux besoins apparaissent aussi. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé d'emblée que la gestion de la ville inclut les données de l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique). La pression foncière existe, le développement démographique est inéluctable et plutôt que de perdre la maîtrise d'importants dossiers urbanistiques soumis à l'administration, l'option choisie est d'accompagner activement ces projets - avec une attention particulière quant à la mobilité et à l'évacuation des eaux de pluie, ou de les refuser. Valérie DE BUE (LB) a poursuivi : l'un des objectifs de la Déclaration de politique générale consiste en effet à urbaniser les sites industriels désaffectés, « dents cariées » de l'entité. Outre les conditions d'octroi du permis (voiries, ...), chaque projet doit répondre à des charges d'urbanisme particulières (telle que la construction d'un bien au profit de la collectivité). La population est impliquée dès le départ avec une réunion d'information préalable (RIP) organisée systématiquement par l'administration, à laquelle tous les citoyens nivellois sont conviés. Les dossiers font ensuite l'objet d'une étude attentive au sein de la Commission consultative communale de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que plusieurs gros dossiers d'urbanisme (Petit Baulers, site de la Brugeoise, etc ...) avaient été engagés au cours des mandatures au cours desquelles le PS était associé au pouvoir.

### **Arbre remarquable à Baulers**

Un très ancien marronnier avait dû être enlevé l'an dernier pour raisons sanitaires. Si la sculpture d'un artiste a permis la conservation du tronc, la Conseillère Marie-Thérèse BOTTE (PS) s'est interrogée quant aux aménagements futurs du lieu. L'Echevin Pascal RIGOT (Ecolo) a expliqué que la sculpture subit actuellement un traitement qui lui permettra de résister aux affres de la météo. Elle sera remise en place à l'occasion de la Fête des Géants de Baulers, le 25 mars prochain.